



La réunion des membres du bureau n'a pas eu lieu le matin, suite aux intempéries.

Présents :

Le compte rendu de la réunion du précédent comité directeur a été envoyé par messagerie aux membres. Ceux-ci ont fait remonter les différentes modifications. Le compte rendu a été par la suite mis sur le site de la ligue Provence Alpes Côte d'Azur. Cette action fait diminuer de façon importante la mise à disposition du compte rendu auprès des clubs.

Certains membres du comité directeur souhaiteraient recevoir le compte rendu définitif en même temps qu'il est mis en ligne.

- Th. ALBERTIN
- R. DEWARLINCOURT
- A. GEBLEUX
- JM. LAUGA
- G. LONGETTI
- S. POIRRIER
- J. BENADDI
- M. DORDOR
- A. PIETRI
- M. VASSALO

Début de la séance à 14 heures.

 Le président fait le point sur les différentes actions depuis la dernière réunion, à savoir :

▪ Facturations Clubs :

Mise en place de la procédure de recouvrement de la part des clubs.

Nous avons fait la deuxième relance auprès des clubs. Il reste à ce jour à peine moins de 10 clubs qui n'ont pas répondu à l'appel de fonds. Ceux-ci vont recevoir lundi une relance avec demande de paiement sous un délai de 7 jours.

Une fois le délai dépassé, un courrier recommandé sera effectué avec cette fois-ci l'appel de fonds auquel seront rajoutés les intérêts de retard de 10 %.

Le président rappelle que si un club demande un étalement de paiement, celui-ci sera étudié, et les intérêts de retard ne seront pas facturés.

Le paiement par virement est possible.

↳ Vote sur l'utilisation de cette procédure :

contre : 0 voix  
abstention : 0 voix  
pour : 10 voix

⇒ accepté à l'unanimité

▪ Site internet :

Deux jeunes étudiants travaillent sur la maquette du nouveau site de la ligue. Vous allez recevoir les accès. Il faudra faire un retour rapide concernant celui-ci afin de prendre une décision pour la saison prochaine.

▪ Locaux :

- FOS SUR MER : la mairie de Fos sur mer va faire démarrer le loyer à compter du mois de décembre 2018. L'assurance pour les nouveaux locaux va prendre une augmentation de 100 euros par an. Pour rappel la superficie totale est de 250 m<sup>2</sup>
- ISTRES : Confirmation par le propriétaire du bureau d'Istres que le bail prend fin le 30 novembre 2017.

▪ AG de la fédération :

Première année où il n'y aura pas l'ensemble des délégués de la ligue. Aussi le président demande que lors de la prochaine AG de la ligue nous proposons :

- 5 délégués titulaires : Thierry ALBERTIN, Gérard LONGETTI, Nikita IONNIKOFF, Antoine PIETRI et Rosine DEWARLINCOURT
- 5 délégués suppléants : Michel Delorme et Martine DORDOR sont déjà candidats, un appel à candidatures sera fait pour les 3 autres places.

Excusés :

- F. CUSSY
- O. PERRET
- N. IONNIKOFF
- S. TRENS
- E. BARTZ
- M. DELORME
- G. FARCE
- F. HENRY
- S. MOUCADEL
- E. RAOUL
- I. WEGEL
- A. KRİKORIAN
- S. PERRET

Absents :

Invités :

- E. LABRUNE
- O. SKENADJI



### Commission Féminines

- Courrier d'Anne Boileau informant que le club féminin de la FFTT se réunira pendant les championnats de France à Rouen.

La ligue décide qu'une participation à hauteur de 1500 euros soit prévue pour permettre la participation des femmes présidentes d'un club de la ligue Provence Alpes Côtes d'Azur. Rosine Dewarlincourt, responsable féminine accompagnera gratuitement les volontaires.

- La commission féminine présente le projet héritage PARIS 2024 (celui-ci sera en pièce jointe). La première année il est prévu 150 heures pour un montant de 3750 euros. La commission propose que Thomas Renon prenne en charge ce projet.

↳ Vote : oui à l'unanimité.

### Convention avec le CD 06

La ligue Provence Alpes Côte d'Azur et le comité départemental des alpes Maritimes vont signer une convention portant sur une aide financière de la ligue d'un maximum de 3000 euros par saison sportive.

Le montant sera mis en adéquation avec les actions qui seront mises en place. Le président demande un accord du comité directeur

↳ Vote : oui à l'unanimité

### Commission sportive :

- La Ligue AURA (Auvergne, Rhône Alpes) et la ligue Provence Alpes Côte d'Azur ont décidé d'harmoniser les points du critérium fédéral. Pour la ligue les 16 premiers joueurs auront des points avec la lettre C, et les 16 derniers auront quant à eux des points avec la lettre D. Application de cette décision à partir du 1<sup>er</sup> tour du CF saison 2017 2018. Les Comités Départementaux vont donc devoir attribuer les points avec la lettre E.

- Cartons : les joueurs ayant un classement supérieur à 1299 seront gérés par la commission régionale tandis que les joueurs avec un classement inférieur à 1300 points seront gérés par les départements.

- Suite à la demande du responsable de la commission sportive de la Ligue CORSE, nous allons faire une étude puis envoyer un courrier aux clubs évoluant en régionale afin d'obtenir ou non leur approbation. La mise en place ne pourra pas se faire en septembre 2018.

### IRF

La ligue va déposer avant le 15 décembre 2017 le dossier de candidature pour la création du BPJEPS. L'état délivre les autorisations, la FFTT donne un avis favorable ou pas. Si nous sommes retenus, il faudra proposer cette formation pour septembre 2018.

La ligue d'Occitanie va faire la même demande, il faudrait faire une réunion commune pour imaginer un plan gagnant-gagnant pour les deux ligues.



### Instance de discipline

3 Nous allons nous rapprocher de Guy FARCE, par rapport à sa demande de modification des membres de sa commission. Pour rappel, celle-ci est composée de 5 membres dont 1 seul fait partie du comité directeur de la ligue. Les 4 autres membres sont si possible licenciés dans d'autres départements de la ligue.

### Mutations

Demande auprès du comité directeur de mutations exceptionnelles entre les clubs de Fos sur mer et Rognac. Après lecture des raisons, le comité directeur passe au vote.

Contre 4 voix

Abstentions 3 voix

Pour 2 voix

⇒ La mutation est refusée à la majorité relative.

### Plan de développement territorial

Une journée de travail a eu lieu le lundi 27 novembre 2017 entre la ligue et les CD 06 et 13. Les dossiers ont très bien avancé.

Le président demande à Olivier SKENADJI de relancer les comités qui n'ont pas encore répondu au questionnaire. Les départements ont la possibilité de se rapprocher d'Eric LABRUNE pour les aider à créer leur plan de développement territorialisé (en se basant sur celui de la ligue). Celui-ci servira à répartir les aides CNDS si comme tout le monde l'annonce, la ligue doit faire la répartition.

### Emplois

- Demande d'ERIC LABRUNE pour être autoentrepreneur auprès de la FFTT sur certaines missions. La commission financière va se pencher sur cela nous n'avons plus d'aide de sur ce poste de la part de la FFTT pour le moment.

- Pour Quentin SCAGLIA nous étudions son dossier d'autoentrepreneur en se basant sur 2 après-midi par semaine et la participation à 20 jours de stage par saison. Une enveloppe avoisinant les 8000€ pourrait être prévue au départ avec une étude plus approfondie du trésorier.

### Commission vétérans

Franck CUSSY cède sa place de président de la commission à Michel VASSALO.

Les CD 04, 05, 13 et 84 n'ont pas fourni les derniers résultats. Il faut faire remonter rapidement ceux-ci pour commencer à travailler pour le niveau régional.

### INTERCOMITES 2018

A l'unanimité, le club d'Istres, en partenariat avec le CD 13, est désigné pour les organiser.



 Championnats de France à venir

Jean Marie demande si la ligue serait favorable à la candidature d'un club du Var et ce qui pourrait être envisagé. Thierry répond que la ligue prendra en charge la totalité des frais d'arbitrage comme d'habitude et que bien entendu une aide logistique sera apportée.

4

**Prochain comité directeur le samedi 03 mars à Fos sur mer à partir de 14 heures.**

Fin : 17 HEURES